

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

POINT 04 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

1 annexe

Le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'Assemblée Délibérante. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation (article L 1612-8 du Code général des collectivités territoriales).

Le budget primitif 2026 a été établi sur les bases du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté en Conseil Municipal du 11 décembre 2025.

Le budget 2026 est encore marqué par un contexte financier contraint pour les collectivités, marqué par la progression de certaines charges structurelles et l'incertitude pesant sur les recettes.

Dans ce cadre, la municipalité poursuit en 2026 une politique de maîtrise des dépenses publiques, sans augmentation des taux d'imposition communaux ni des tarifs municipaux, et avec un recours à l'emprunt strictement maîtrisé.

Le pouvoir d'achat des Marollais est ainsi préservé, tout en maintenant un niveau d'investissement soutenu au service du cadre de vie et des équipements communaux.

- **Résultats 2025 et affectation anticipée**

Le budget primitif 2026 intègre une affectation anticipée du résultat prévisionnel 2025.

L'exécution prévisionnelle de l'exercice 2025 fait apparaître :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 9 200 948,80 €.

Recettes : 9 849 319,90 €.

Résultat excédentaire estimé : 648 374,10 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 2 785 755,61 €.

Recettes : 2 251 867,91 €.

Besoin de financement estimé : 533 887,10 €.

En investissement, les restes à réaliser 2025 en recettes à hauteur de 1 526 033,56 € et en dépenses pour 1 116 603,62 €, soit un solde positif de 409 429,94 €.

Il est proposé d'affecter par anticipation le résultat prévisionnel 2025 comme suit :

Affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, pour 170 000 €.

Inscription du solde en report de fonctionnement 478 374,10 € (compte 002).

Cette affectation anticipée permet de renforcer l'autofinancement de la commune et de sécuriser l'équilibre du budget 2026 dès le début de l'exercice.

Pour mémoire, le résultat 2025 de la section d'investissement de -533 887,10 € est automatiquement reporté en 2026 en section d'investissement (compte 001).

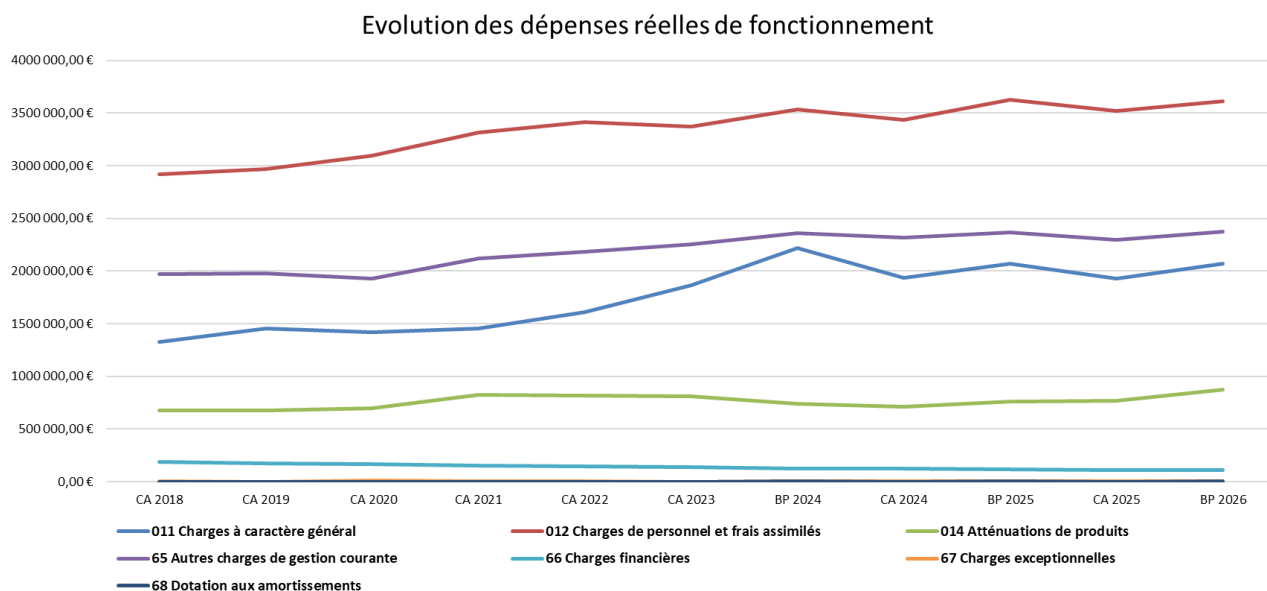
- **Eléments d'informations préalables à la présentation du budget.**

Conformément à la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (II de l'article 13), il convient préalablement à l'examen de la proposition de budget de présenter deux évolutions du budget.

- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur.

Cette évolution doit se faire à compter du Compte Administratif de 2020 avec une ventilation par chapitre budgétaire. Il est, par ailleurs, précisé que cette évolution ne prend pas en considération les opérations d'ordre.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement										
CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution 2025-2026
011 Charges à caractère général	1 416 192,75 €	1 451 776,49 €	1 608 620,08 €	1 863 297,93 €	2 218 543,00 €	1 935 928,28 €	2 067 748,30 €	1 926 514,57 €	2 070 572,00 €	0,14%
012 Charges de personnel et frais	3 093 193,78 €	3 314 454,98 €	3 412 373,52 €	3 369 037,40 €	3 534 000,00 €	3 435 264,50 €	3 626 650,00 €	3 523 758,66 €	3 613 138,00 €	-0,37%
014 Atténuations de produits	694 070,32 €	821 223,81 €	816 850,68 €	812 987,62 €	736 500,00 €	712 400,69 €	759 691,00 €	765 475,73 €	873 500,00 €	14,98%
65 Autres charges de gestion courante	1 931 656,35 €	2 118 399,32 €	2 181 700,95 €	2 251 080,37 €	2 360 128,00 €	2 319 067,88 €	2 368 593,00 €	2 295 900,51 €	2 372 127,00 €	0,15%
66 Charges financières	166 743,17 €	155 285,00 €	144 738,18 €	134 669,53 €	125 500,00 €	121 795,01 €	113 700,00 €	113 211,77 €	106 700,00 €	-6,16%
67 Charges exceptionnelles	7 635,00 €	1 500,00 €	521,70 €	0,00 €	1 000,00 €	6 191,70 €	800,00 €	266,60 €	500,00 €	-37,50%
68 Dotation aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 729,00 €	0,00 €	2 818,00 €	0,00 €	3 463,00 €	22,89%
TOTAL	7 309 491,37 €	7 862 639,60 €	8 164 805,11 €	8 431 072,85 €	8 978 400,00 €	8 530 648,06 €	8 940 000,30 €	8 625 127,84 €	9 040 000,00 €	1,12%



- Evolution du besoin de financement annuel.

Cette évolution prend également comme point de référence le Compte Administratif 2020. Il s'agit du calcul des emprunts minorés du remboursement du capital de la dette.

Besoin de financement annuel												
CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution 2025-2026
Nouvel emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	461 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €	51,84%
Remboursement du capital de la dette	250 345,47 €	245 759,16 €	241 000,23 €	240 774,32 €	242 226,00 €	242 226,00 €	246 737,00 €	246 736,07 €	247 034,00 €	247 030,22 €	250 265,67 €	1,31%
Besoin de financement	-250 345,47 €	-245 759,16 €	-241 000,23 €	-240 774,32 €	-242 226,00 €	-242 226,00 €	-246 737,00 €	-246 736,07 €	213 966,00 €	-247 030,22 €	449 734,33 €	110,19%

• Présentation du projet de Budget Primitif (BP) 2026.

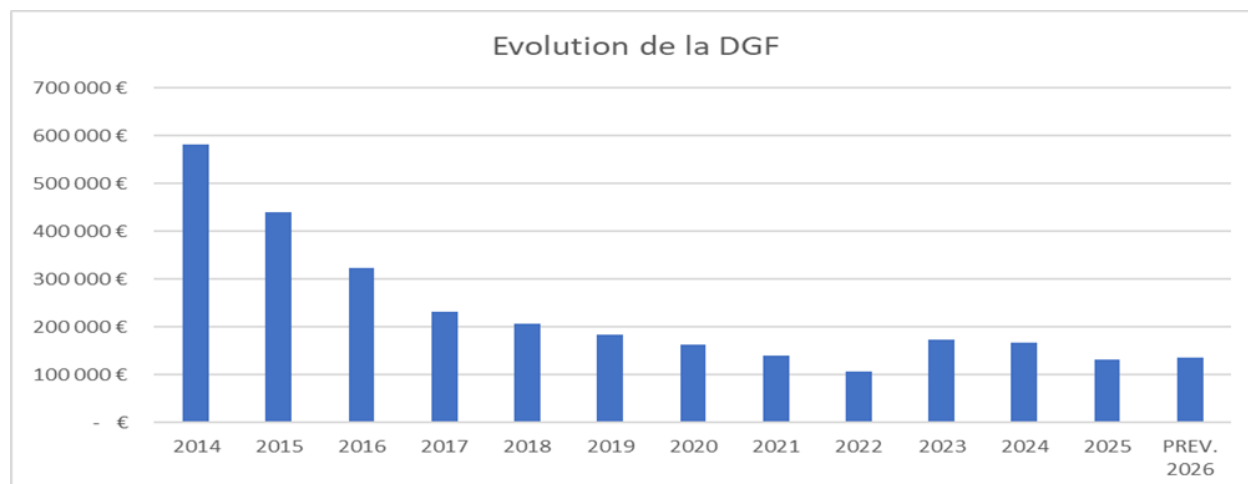
Les recettes de fonctionnement sont issues en plus de l'affectation du résultat reportée de l'exercice précédent (478 374,10 €) à 64,1 % des impôts et taxes (6 284 300,00 €), à 16,7% avec l'attribution de compensation de la Métropole (1 632 500 €) à 4,6 % des dotations et participations (453 750 €), à 5,3 % des produits de services (516 700 €), à 3,8 % des autres produits de gestion courante (367 500 €).

Nous proposons des taux inchangés pour cet exercice. Les communes ne perçoivent plus de TH sur les résidences principales depuis 2021, le taux de 25,02 % reste inchangé pour les résidences secondaires.

- TH : 25,02 % (uniquement pour les résidences secondaires).
- TFB : 35,57% (taux communal 2020 + taux départemental, soit 21,82 + 13,75 = 35,57%).
- TFNB : 51,05% - inchangé, sans déroger à la règle de lien qui reste respectée.

Taxe	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	PROPOSITION 2026
TH	25,56%	25,88%	25,02%	25,02%	25,02%	25,02%	25,02%	25,02%	25,02%
TFB	22,22%	22,59%	21,82%	21,82%	21,82%	35,57%	35,57%	35,57%	35,57%
TFNB	52,15%	52,80%	51,05%	51,05%	51,05%	51,05%	51,05%	51,05%	51,05%

La Dotation Globale de Fonctionnement constitue la principale dotation de l'état aux collectivités territoriales. En attendant le vote définitif de la Lois de Finances 2026, il est prévu pour cette année une stabilisation.



Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre les charges de personnel à 36,9 % (3 613 138 €), les charges à caractère général à 21,1 % (2 070 572 €), les autres charges de gestion courante à 24,2 % (2 372 127 €), les atténuations de produits à 8,9 % (873 500 €), les charges financières à 1,1 % (106 700 €), les opérations d'ordres à 6,4 % (630 000 €) et le virement à la section d'investissement à 1,3 % (130 000 €).

Les charges de personnel connaîtront une stabilité par rapport à 2025 malgré :

- Augmentation de 3 points de la cotisation retraite employeur (CNRACL) : + 45 000 €
- Glissement, Vieillesse et Technicité (GVT) : part de l'évolution des salaires qui résulte des évolutions de carrière propres à chaque agent (environ + 14 000 €).
- Considérant que le résultat d'exercice 2025 résulte également du travail des agents communaux et des négociations des tarifs qu'ils ont menées, une somme sera affectée au chapitre 012 au titre de Prime annuelle exceptionnelle, à répartir entre agents sous la responsabilité directe des chefs de service.

Les charges à caractère général seront stabilisées par rapport au budget 2025, suite à la stagnation des tarifs des fluides et à la demande faites aux services de réduire leurs budgets tout en maintenant un service équivalent.

Les autres charges de gestion courante sont stables, elles concernent les participations à différents organismes et syndicats et selon les besoins de subventions des associations et du CCAS.

Augmentation cette année concernant les atténuations de produits suite à la mise en place du DILICO et en attente du montant voté lors du vote définitif de la Loi de Finances 2026. Ce chapitre comprenant également les Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) avec une participation partielle de la Métropole, le Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et le prélèvement des pénalités SRU.

Les frais financiers comprennent les intérêts de la dette, qui sont cette année en diminution.

La possibilité de virement à la section d'investissement est portée cette année à 130 000 €.

Les recettes d'investissement comprennent des subventions notifiées par les différents financeurs pour les travaux en cours (Parvis – Brasserie) et les travaux à venir (réfection des toitures des écoles) 62,1% (3 605 533,56 €), des dotations et fonds divers 6,5 % (379 466,44 €), des amortissements des investissements à 10,9 % (630 000 €), la possibilité d'emprunter 12,1 % (700 000 €) et à 2,2 % par la possibilité de virement de la section de fonctionnement (130 000 €).

Les études réalisées en 2025 ont permis d'obtenir plusieurs notifications de dossiers de subventions à réaliser sur les deux prochains exercices et ainsi augmenter le budget d'investissement.

Une possibilité d'emprunt est ouverte cette année, avec un montant maximum de 700 000 €, afin de pouvoir régler les factures des travaux de réfection des toitures (2 292 531 € en 2026) avant la réception des subventions ADP notifiées à hauteur de 89 % (2 045 190 € en 2026). De plus, nous profitons également de la clôture en mars 2026 de l'emprunt de 1 047 286,37 contracté en 2006 qui sera entièrement remboursé.

Le résultat du budget de fonctionnement 2025 permet de transférer en investissement un excédent de 170 000 € pour compenser le résultat d'investissement 2025 (après le résultat des Restes à Réaliser) et permet un autofinancement de 130 000 € dans l'objectif de réaliser d'autres investissements.

Les dépenses d'investissement se répartissent entre les dépenses d'équipement à 82,2 % (4 769 846,63 €), dans les dépenses financières à 4,3 % (250 265 ;67 €), dans les différentes opérations d'ordre à 4,3 % (248 600 €) et le résultat d'investissement de l'exercice 2025 à 9,2 % (553 887,71 €).

Les nouvelles dépenses d'équipement 2026 porteront principalement sur :

- Frais d'études d'urbanisme et de voirie : 72 500 €.
- Réfection des aires des jeux dans les écoles : 69 838 €.
- Réfection des toitures et des ouvrants des écoles : 2 292 531 €.
- Désamiantage de l'élémentaire des buissons : 131 000 €.
- Augmentation des colombariums : 17 653 €
- Remplacement des polycarbonates au tennis : 31 000 €.
- Remplacement des anti-pince doigts dans les écoles : 15 000 €.
- Remplacement des éléments informatiques dans les écoles (ENI + tablettes) : 23 500 €.
- Requalification de la rue du Pressoir : 305 967 €.
- Réfection de voirie : 124 000 €.
- Réfection des cheminements piéton parc urbain : 50 000 €.
- Prolongement chemin vert : 50 000 €.
- Mise en place d'un accès PMR à la Maison pour tous : 9 500 €.
- Remplacement du serveur informatique de la Mairie : 56 830 €

- **Informations complémentaires.**

Il est prévu 81 postes budgétaires dont 73 pourvus au 01 janvier 2026 selon la répartition ci-dessous :

Filières	CAT A			CAT B			CAT C		
	Ouvert	Titulaire	Non titulaire	Ouvert	Titulaire	Non titulaire	Ouvert	Titulaire	Non titulaire
Administrative	3	1	2	7	5		16	12	2
Animation				2	1		8	7	1
Médico-sociale							4	2	
Technique	1	1		2	1		37	29	8
Sportive				1	1				
TOTAUX	4	2	2	12	8	0	65	50	11

Depuis 2022, le Conseil Municipal a fixé par délibération la durée hebdomadaire de travail par cycle.

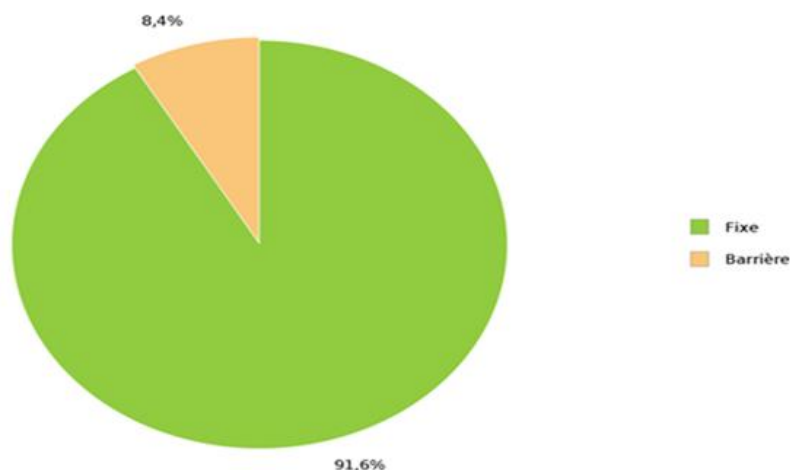
Un temps de travail en vigueur au sein de la commune est fixé à 37h30 par semaine pour l'ensemble des agents exerçant un cycle hebdomadaire fixe.

Un calendrier annuel est établi pour le service Hygiène et Restauration sur la base de 1.707h/an et pour le service Enfance sur la base de 1.653h/an.

Caractéristique de la dette au 01/01/2026 :

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	2 335 575.98 €	91,60 %	4,31 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Barrière	214 166.33 €	8,40 %	4,63 %
Ensemble des risques	2 549 742.31 €	100,00 %	4,34 %



© Finance Active

La commission Finances - Marchés publics, réunie le 9 février 2026, a émis un avis favorable/défavorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : ADOPTER le Budget Primitif 2026, équilibré en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 9 800 000,00 € ;
- Section d'investissement : 5 805 000 €.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.